

Responsable des parcs et des installations

Sous la responsabilité du directeur des travaux publics, le responsable des parcs et des installations voit à l'entretien des parcs et des installations qui s'y trouvent. En plus de voir à la propreté des lieux, le responsable devra évaluer les travaux à effectuer et en faire le suivi. À l'occasion, il devra aussi aider l'équipe de la voirie pour la réalisation de certains travaux.

ENTRETIEN DES PARCS ET DES INSTALLATIONS

- Faire le nettoyage des parcs et des installations régulièrement selon les saisons
- Voir à ce que les parcs et les installations soient sécuritaires en tout temps
- Entretien des pistes de ski de fond et les sentiers
- Entretien des équipements sous sa responsabilité
- Voir au respect des règlements et à leur application si nécessaire

AIDE À LA VOIRIE

- Faire la lecture des compteurs d'eau une fois l'an
- Procéder à l'inventaire des compteurs d'eau à faire réparer et à remplacer
- Assurer la bonne utilisation et la bonne installation des compteurs d'eau
- Être disponible pour aider les travaux publics lors de certains travaux

PROFIL RECHERCHÉ

- Faire preuve de débrouillardise.
- Capacité de travailler en équipe.
- Sens des responsabilités, autonomie et rigueur et aime effectuer un travail varié.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste permanent à temps plein de 40 heures par semaine.
- Horaire régulier de semaine du lundi au vendredi
- Être disponible les soirs et les fins de semaine selon certains événements
- Rémunération et conditions de travail offertes selon l'échelle salariale en vigueur
- Formation offerte

Entrée en poste avril 2024.

Pour postuler

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae au bureau de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, 7, Place de l'Église, Saint-Jean-Port-Joli, G0R 3G0 ou par courriel à info@saintjeanportjoli.com, avant le 22 avril 17 h.

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue.